Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 8270558
Centre d'intérêt: 570

Marchand, Claude.

Guide d'analyse des innovations / par Claude Marchand. -- Version préliminaire. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, Direction générale de la planification, Groupe de travail sur les contenus de formation, 1975.
iv, 44 f. ; 28 cm. -- (Opération inventaire, analyse et diffusion des innovations ; 1)

En tête du titre: Pour la mise en commun des innovations. Code: 28-1196.

Cote Dewey: 371.3/M315g Cote LC: LB/1027

Descripteur(s): *Innovation en éducation *Expérimentation pédagogique *Enseignement expérimental *Instrument d'analyse *Maternelle (Niveau) *Primaire (Niveau) *Secondaire (Niveau)

Identificateur(s) de nom: *IADI *Opération inventaire, analyse et diffusion des innovations

Le document constitue le premier élément d'un projet plus vaste portant sur l'inventaire, l'analyse et la diffusion des innovations: l'Opération IADI. Il présente les grandes lignes de ce projet, son cadre d'analyse, les trois grilles d'analyse de l'innovation (grille d'identification, grille descriptive de l'innovation, grille descriptive du processus de l'innovation), enfin trois annexes destinées aux personnes-ressources participant à l'Opération IADI. Le guide présente un modèle rationnel et uniforme destiné à faciliter la mise en commun des expériences novatrices et la publication d'un inventaire des innovations.

Type de document: d
Auteur de l'analyse: ar

E D U Q 8270558

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION
CONTENUS DE FORMATION

OPÉRATION IADI
INVENTAIRE, ANALYSE ET DIFFUSION DES INNOVATIONS

DOCUMENT NO 1

GUIDE D'ANALYSE DES INNOVATIONS

VERSION PRÉLIMINAIRE

OCTOBRE 1975

CLAUDE MARCHAND

28-1196

E D U Q 8270558

Direction générale de la planification

Groupe de travail sur les contenus de formation

Pour la mise en commun des innovations

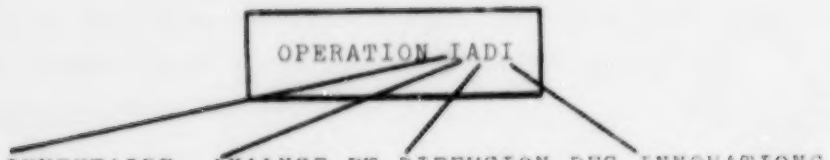

INVENTAIRE, ANALYSE ET DIFFUSION DES INNOVATIONS

Document No 1

GUIDE D'ANALYSE DES INNOVATIONS

Version préliminaire

par

Claude Marchand

Octobre 1975

LIMINAIRE

Cette version préliminaire du Guide d'analyse des innovations contient les grandes lignes du projet Inventaire, Analyse et Diffusion des Innovations (Opération IADI, pp. 1-5), le cadre d'analyse de ce projet (pp. 8-20), les trois grilles d'analyse de l'innovation (pp.22-42) et trois annexes destinées aux personnes-ressources participant à l'Opération IADI (pp. 45-49). Le guide présente un modèle rationnel et uniforme destiné à faciliter la mise en commun des expériences novatrices et la publication d'un inventaire des innovations.

Les grilles sont conçues pour être remplies par une personne-ressource au moyen d'une entrevue avec l'innovateur. Elles peuvent servir également à tout innovateur qui voudrait envoyer à l'auteur un compte-rendu de son innovation en remplissant la grille d'identification présentée à la fin du texte. L'innovateur peut également rédiger un rapport descriptif de son innovation, sur le modèle de la grille no 2 p. 28 et un rapport descriptif du processus qu'il a suivi, sur le modèle de la grille no 3 p. 36.

Toutes les innovations inventoriées (grille no 1 remplie) seront publiées dans le Répertoire des innovations prévu pour l'été 1976. Les innovations analysées auront une place spéciale dans ce répertoire. De plus, quelques cas serviront à illustrer la version définitive du guide d'analyse, à assurer la publication d'analyses partielles par catégorie d'innovations (numéro spécial de revues telles L'école coopérative et Education-Québec) et à

effectuer des synthèses générales sur les tendances novatrices de l'éducation au Québec et sur les problèmes relatifs aux innovations. Elles contribueront éventuellement à émettre des propositions relatives au soutien à l'innovation.

D'autres exemplaires de cette version préliminaire sont disponibles en écrivant ou en téléphonant à l'auteur:

Claude Marchand
Direction générale de
la planification
Ministère de l'Education
Edifice G - 8e étage
1035 rue de Lachevrotière
Québec, Qué.
téléphone: 643-1721

On peut se procurer également un texte de 33 pages décrivant en détail les objectifs et les étapes de l'Opération IADI.

Tous commentaires, toutes suggestions et toutes offres de collaboration sont souhaités.

TABLE DES MATIERES

	page
LIMINAIRE	II
TABLE DES MATIERES	IV
INTRODUCTION	1
1. L'Opération IADI	1
2. Le Guide d'analyse des innovations	6
I CADRE D'ANALYSE	8
1) Une définition opérationnelle de l'innovation	8
2) Les catégories d'innovations retenues	11
3) Le modèle descriptif de l'innovation	16
4) Le modèle descriptif du processus de l'innovation	17
5) Méthodologie de présentation et d'explication des grilles	21
II LA GRILLE D'IDENTIFICATION	22
III LA GRILLE DESCRIPTIVE DE L'INNOVATION	27
IV LA GRILLE DESCRIPTIVE DU PROCESSUS DE L'INNOVATION	32
CONCLUSION	43
Annexe no 1 Commentaires sur l'entrevue	45
Annexe no 2 Auto-évaluation des actions de soutien	46
Annexe no 3 Identification de l'innovation	47
Grille no 1 Identification	23
Grille no 2 Description de l'innovation	28
Grille no 3 Description du processus de l'innovation	36

INTRODUCTION

1. L'Opération IADI

Ce guide d'analyse des innovations forme le premier élément d'un projet plus vaste sur l'Inventaire, l'Analyse et la Diffusion des Innovations: l'Opération IADI. Cette dernière est réalisée dans le cadre du groupe de travail sur les contenus de formation de la Direction générale de la planification du ministère de l'Education. Ce cadre de travail explique son orientation vers les innovations en matière de contenu de formation ou de curriculum.

L'Opération IADI répond à des besoins exprimés de mise en commun des innovations et de soutien aux expériences novatrices tentées en milieu scolaire québécois. Elle s'inscrit dans une perspective de décentralisation.

Les propositions du document sur la décentralisation s'orientent vers le développement d'une "planification plus participative" (1) qui tend à utiliser de façon optimale les ressources humaines de tout le système d'éducation

---

(1) Vers un nouveau mode de fonctionnement du système d'enseignement élémentaire et secondaire au Québec. Document 1, juin 1975, p. 15.

et leur potentiel de créativité. Cette planification implique notamment la création de mécanismes de communication dans tout le réseau scolaire et de mécanismes de support et d'aide aux commissions scolaires (1).

Par ailleurs, la responsabilité générale du Ministère au sujet de l'innovation consiste principalement à stimuler la recherche et l'expérimentation et à assurer un service de consultation technique pour la réalisation et l'évaluation des projets et un service d'information et de diffusion des résultats de ces projets expérimentaux (2). Le Ministère doit notamment réaliser un programme de recherche et de développement en conduisant des enquêtes pour cerner les problèmes relatifs aux innovations, en suscitant des expériences, en "préparant un inventaire critique d'expériences novatrices et en assurant la diffusion de l'information sur l'innovation" (3).

L'Opération IADI fournit des éléments permettant de réaliser ces propositions de décentralisation, notamment:

1o par l'inventaire des expériences novatrices;

2o par l'élaboration d'instruments d'analyse des innovations;

---

(1) Vers un nouveau de mode de fonctionnement du système d'enseignement élémentaire et secondaire au Québec. Document 1, Juin 1975, pp. 43-43.

(2) Ibid, p. 103.

(3) Ibid, p. 104.

3o par le diagnostic des problèmes touchant les innovations (résistances, contraintes, besoins de soutien, besoins de formation...) et par l'analyse des tendances novatrices du système d'éducation et des possibilités de reproduction et de généralisation de certaines innovations;

4o par l'expérimentation de réseaux de communication et de diffusion, relatifs aux innovations.

Elle constitue également un élément de formation pour les innovateurs et les personnes-ressources (agents de changement, agents de développement pédagogique, conseillers pédagogiques...) appelées à gérer et à soutenir les innovations, en fournissant un guide d'analyse des innovations, en contribuant à définir leurs besoins de formation et en leur permettant de devenir eux-mêmes des ressources et des soutiens pour l'élaboration, l'implantation et l'évaluation des innovations.

Les objectifs de l'Opération IADI englobent donc les aspects suivants:

1o inventorier, classer, analyser et diffuser les innovations élaborées dans le milieu scolaire, plus particulièrement au niveau de la classe et de l'école;

2o élaborer, expérimenter et implanter des instruments pertinents à la réalisation de ce premier objectif: réseau de cueillette des innovations, système de classement, grilles d'analyse et réseau de diffusion des innovations;

3o aider à la coordination de la recherche et de l'expérimentation dans le milieu scolaire et analyser les possibilités de reproduction et de généralisation de certaines innovations;

4o expérimenter et proposer des modalités de soutien aux expériences novatrices;

5o analyser les problèmes relatifs aux innovations et proposer des solutions;

6o dégager les principales tendances novatrices du système d'éducation et faire des propositions pour l'évolution des contenus de formation;

7o contribuer à la formation des personnels scolaires à la gestion de l'innovation.

Pour les innovateurs du milieu scolaire, le projet IADI vise à leur permettre:

1o d'utiliser des grilles d'analyse les aidant à mieux élaborer, implanter, gérer et évaluer leurs expériences novatrices;

2o de s'enrichir des innovations pertinentes à leurs champs d'activités;

3o de bénéficier d'un soutien à leurs initiatives novatrices;

4o de contribuer à façonner l'évolution des contenus de formation.

La réalisation de ces objectifs comporte plusieurs étapes dont chacune constitue en soi un sous-projet possédant ses propres séries d'actions et ses "output" particuliers. Outre la production et la diffusion du Guide d'analyse des innovations, l'Opération IADI se propose d'assurer la publication annuelle d'un Répertoire des innovations, présentant une description sommaire de toutes les expériences

novatrices inventoriées et une analyse de quelques cas-types d'innovations, soit par catégorie, par secteur et par niveau d'enseignement, par "discipline", par région, etc. Ce répertoire annuel pourra se compléter de synthèses générales sur les problèmes touchant le processus de développement des innovations et sur les tendances novatrices de l'éducation au Québec, d'analyses plus circonstanciées en rapport avec l'élaboration ou l'implantation de politiques éducatives touchant particulièrement les contenus de formation (synthèses des innovations portant sur l'apprentissage individualisé, sur la formation intégrée, etc.), et d'inventaires partiels (par exemple, par région) ou périodiques des innovations.

La diffusion d'inventaires, d'instruments d'analyse et de synthèses pertinentes aux innovations s'accompagne de l'élaboration et de l'expérimentation de réseaux de communication (processus de cueillette et de diffusion des données), d'actions de soutien aux expériences novatrices et d'un système de classement opérationnel.

Pour 1975-1976, l'Opération IADI assurera au moins la publication d'un Guide d'analyse des innovations et d'un Répertoire des innovations. Elle préparera un rapport global sur les problèmes relatifs aux innovations et sur les tendances novatrices de l'éducation au Québec. Enfin, elle mènera diverses expérimentations: processus de cueillette des données, actions de soutien, système de classement opérationnel, processus de diffusion.

2. Le Guide d'analyse des innovations

Le guide répond à deux objectifs majeurs:

1o donner un instrument d'analyse essentiel à la réalisation de l'Opération IADI;

2o fournir aux innovateurs de tout le système d'éducation québécois un modèle d'analyse rationnel et uniforme de leurs expériences novatrices, en vue d'améliorer leurs chances de succès et de faciliter la mise en commun de leurs innovations.

Cette version préliminaire est destinée principalement aux personnes-ressources qui participent à l'Opération IADI et aux innovateurs avec lesquels elles entreront en contact. Les premières expérimentations permettront une publication plus large qui sera diffusée dans les directions générales du Ministère, les bureaux régionaux, les commissions scolaires, les écoles et institutions d'enseignement et les organismes s'intéressant aux innovations. La version définitive du guide d'analyse, prévue pour le début de l'automne 1976, illustrera les différentes grilles avec quelques analyses de cas effectuées au cours des expérimentations de 1975-1976.

Le Guide d'analyse des innovations comprend:

1o Un cadre d'analyse servant à l'Opération IADI:

1.1. une définition opérationnelle de l'innovation;

1.2. une définition des catégories d'innovations retenues;

1.3. un modèle descriptif de l'innovation;

1.4. un modèle descriptif du processus de l'innovation.

2o Une grille d'identification servant à l'inventaire des innovations.

3o Une grille descriptive de l'innovation.

4o Une grille descriptive du processus de l'innovation.

5o Une annexe au sujet des commentaires sur l'entrevue, destinée aux personnes-ressources qui ont mené une entrevue auprès d'un innovateur.

6o Une annexe sur l'auto-évaluation des actions de soutien accomplies par une personne-ressource auprès d'un innovateur.

7o Une grille d'identification reproduite avec l'espace nécessaire pour écrire l'information souhaitée et destinée à faciliter l'inventaire des innovations.

I- CADRE D'ANALYSE

Cette première partie présente le concept d'innovation, les catégories d'innovations retenues et les grandes lignes des modèles descriptifs de l'innovation et de son processus. Elle se termine par un bref exposé de la méthodologie suivie pour la présentation et l'explication des différentes grilles.

1) UNE DEFINITION OPERATIONNELLE DE L'INNOVATION

Appliqué à l'éducation, le concept "innovation" n'est pas facile à cerner. Aussi, le nombre de définitions varie-t-il autant que le nombre de chercheurs travaillant dans ce domaine complexe et relativement nouveau (1). On s'accorde généralement pour qualifier de novateur tout changement dans l'activité éducative, qui est nouveau et original par rapport aux pratiques existantes, qui est délibéré et planifié et qui vise une amélioration de cette activité éducative.

L'innovation comporte donc, en d'autres termes, une sélection, une organisation et une utilisation créatrice des ressources matérielles et humaines, selon des modalités

---

(1) Voir en particulier, O.C.D.E., Les stratégies d'innovation dans l'enseignement, Vol. 4, 1974. Les éléments de définition retenus sont empruntés principalement à Miles et Richland.

nouvelles et uniques. Elle suppose un processus conscient et organisé qui la distingue du simple changement et du "bricolage pédagogique". La totalité du processus qui consiste à créer une nouvelle forme de praxis éducative, à l'expérimenter, à l'implanter et à la disséminer s'inscrit également dans la définition de l'innovation.

Une définition simple et opérationnelle comprend donc les éléments suivants:

> Une innovation est une activité éducative nouvelle et originale, délibérée et organisée, et qui vise une amélioration de l'éducation.

PRECISIONS

1o Le terme "activité éducative" est pris dans son sens le plus large et signifie "activité se rapportant à l'éducation". Il concerne autant la gestion de l'éducation que l'acte pédagogique, bien que le présent projet s'attache surtout à ce dernier aspect.

2o Le caractère de nouveauté et d'originalité réfère au milieu scolaire où se déroule l'activité éducative et non au monde de l'éducation en général. Ainsi, une repro-

duction d'une innovation élaborée ailleurs peut constituer une activité novatrice pour ce milieu. Cependant, s'il s'agit d'une innovation élaborée dans le système d'éducation québécois, en particulier dans une école ou une commission scolaire voisines, le caractère de nouveauté et d'originalité sera fortement atténué, et on la qualifiera d'expérience novatrice reprise ou reproduite.

3o Les termes "délibérée" et "organisée" supposent que l'activité éducative novatrice est une entreprise consciente et préparée suivant un certain cadre méthodologique et certaines stratégies.

4o Le dernier élément de la définition circonscrit la finalité de l'activité éducative novatrice. Il se veut le moins limitatif possible en référant au système d'éducation en général et en exprimant un objectif (vise une amélioration...), plutôt qu'un résultat. L'amélioration concerne autant la définition et la poursuite d'un objectif nouveau qu'une plus grande efficacité dans l'accomplissement des objectifs actuels du système d'éducation québécois. En d'autres termes, toute expérience contenant les éléments de la définition de l'innovation, mais cherchant des alternatives aux objectifs tels que définis et privilégiés dans le contexte scolaire actuel,

est couverte par le présent guide, car elle est susceptible de provoquer l'émergence d'un objectif nouveau.

> Ainsi, les innovations peu ou pas connues, non subventionnées, ni encouragées, qualifiées de "clandestines" ou "hors normes", sont considérées au même titre que les autres, dans la mesure où elles visent une amélioration de l'éducation.

2) LES CATEGORIES D'INNOVATIONS RETENUES

Les grilles d'analyse couvrent les innovations se rapportant aux contenus de formation au sens large. Ce concept peut s'étendre jusqu'à englober les éléments de la notion de curriculum, préférée par un nombre grandissant de spécialistes en sciences de l'éducation. Les deux concepts élargissent la notion traditionnelle de contenu d'enseignement, identifiée le plus souvent par "disciplines, matières, programmes", jusqu'à englober la structure, l'articulation de ce contenu, les objectifs, les objets et les stratégies d'apprentissage ainsi que les modes d'évaluation. La pédagogie et l'organisation interne de l'enseignement (organisation des rôles, des équipements, des ressources humaines et matérielles...) sont considérées généralement comme des

éléments de formation au même titre que le contenu d'enseignement proprement dit: matières, disciplines, programmes.

Les grilles d'analyse couvrent donc les innovations concernant les contenus d'enseignement, les innovations pédagogiques et les innovations portant sur l'organisation interne de l'enseignement.

PRECISIONS

1o Cependant, les deux dernières catégories sont analysées dans la mesure où l'innovation modifie les contenus de formation. Cette restriction a pour but d'éliminer les activités qualifiées de "novatrices", mais qui n'ont aucun impact sur la formation et l'apprentissage. En d'autres termes, pour être qualifiée d'innovation en matière de contenus de formation, une nouvelle technique éducative ou une nouvelle organisation interne de l'enseignement dans une classe, une école ou éventuellement une commission scolaire, devra modifier le processus de formation ou d'apprentissage.

2o Sont exclues, pour l'instant, les innovations concernant l'administration, la gestion et l'organisation du système d'éducation en général à l'un ou l'autre de ses paliers administratifs.

La priorité est accordée aux innovations concernant l'enseignement (contenu, pédagogie, organisation) et réalisées par un maître dans une classe, par un groupe de maîtres ou l'ensemble des maîtres dans un établissement scolaire et éventuellement dans une commission scolaire ou une région donnée.

Les innovations concernant les curriculum ou les contenus de formation au sens large peuvent se ranger dans les catégories suivantes:

Cat. 1. Contenu d'enseignement (programmes, disciplines, matières, cours)

1 a. Elaboration, expérimentation et implantation d'un nouveau contenu d'enseignement.

1 b. Modification substantielle d'un contenu d'enseignement en vue de réaliser de nouveaux objectifs d'apprentissage, de l'insérer dans une nouvelle programmation générale ou de transformer sensiblement une situation d'apprentissage.

Le contenu d'enseignement n'est pas entièrement nouveau, mais l'articulation de certains aspects constitue une innovation.

Exemples: insistance sur l'histoire locale dans un programme d'histoire, introduction d'une activité de classe de neige dans un programme de sciences naturelles.

Cat. 2. Pédagogie

2 a. Nouveaux moyens didactiques: utilisation de nouveaux média, en particulier les techniques audio-visuelles et les livres.

Cette première catégorie d'innovations pédagogiques se rapporte spécifiquement à la technologie de l'enseignement. Elle contient également une nouvelle utilisation de moyens pédagogiques existants.

Exemple: utilisation d'un magnétophone traditionnellement employé pour la transmission de connaissances, pour l'enregistrement d'histoires de vie par les étudiants.

2 b. Nouvelle organisation des tâches: entre les élèves, entre ces derniers et le maître.

Cette deuxième catégorie d'innovations pédagogiques concerne spécifiquement les formules d'enseignement: cours magistral, séminaire, formules de travail en équipe, travail individuel, etc.

2 c. Nouveau mode de contrôle et d'évaluation: contrôle et évaluation continus, cumulatifs, auto-évaluation, nouveaux tests d'évaluation, etc.

Cat. 3. Organisation de l'enseignement

Cette dernière catégorie réfère principalement aux innovations tentées au niveau de l'école (ou établissement scolaire) et éventuellement de la commission scolaire ou d'une région, puisque les innovations de ce type, réalisées au niveau de la classe, sont habituellement qualifiées d'innovations pédagogiques.

3 a. Nouvel aménagement de l'espace et du matériel: à l'intérieur d'un local, entre plusieurs locaux.

Exemple: aires ouvertes, semi-ouvertes, etc.

3 b. Nouvel aménagement du temps: horaire quotidien, hebdomadaire, annuel.

Exemple: aménagement modulaire flexible

3 c. Nouvel aménagement des ressources humaines: entre le principal et les maîtres, entre ces derniers, entre les maîtres et les parents.

Exemple: team teaching, rôle actif des parents dans l'enseignement.

REMARQUE IMPORTANTE

Cette classification des innovations est somme toute arbitraire et elle n'est donnée que pour faciliter la compréhension de l'ensemble des catégories d'innovations couvertes. Les limites entre chaque catégorie sont perméables et seule l'analyse de la grille descriptive de l'innovation pourra, le plus souvent, déterminer dans quelle catégorie elle peut se ranger.

3) LE MODELE DESCRIPTIF DE L'INNOVATION

Le modèle descriptif choisi s'apparente au modèle généralement admis de la description du processus d'apprentissage: diagnostic des problèmes ou recherche des besoins, formulation d'objectifs, élaboration de moyens, évaluation. Il comprend donc les éléments suivants:

1o les problèmes ou lacunes auxquels l'innovation veut remédier;

2o les besoins auxquels elle veut répondre;

3o les objectifs de l'innovation et les principes éducatifs qui les sous-tendent;

4o les moyens mis en oeuvre pour les réaliser ou, en d'autres termes, le programme ou le fonctionnement de l'innovation;

5o le mode de contrôle et d'évaluation des élèves et les mécanismes d'évaluation de l'innovation;

6o la nature particulière de l'innovation suggère un sixième aspect visant à analyser l'insertion de l'innovation dans le contexte éducatif où elle est produite.

Ce modèle descriptif n'est pas exclusif et il est possible qu'une innovation n'y cadre que partiellement ou cadre davantage dans un autre modèle descriptif. Il est important de rappeler toutefois que pour être qualifiée de novatrice, une activité éducative nouvelle et originale doit être préparée suivant un certain cadre méthodologique, ce qui suppose qu'elle a au moins un objectif et un moyen mis en oeuvre pour l'atteindre. Son caractère d'entreprise consciente et délibérée suggère généralement un minimum de connaissances sur les problèmes, lacunes ou besoins auxquels elle veut remédier ou répondre.

4) LE MODELE DESCRIPTIF DU PROCESSUS DE L'INNOVATION

Le processus de l'innovation concerne le

cheminement par lequel se développe l'expérience novatrice. Il est souvent qualifié d'historique de l'innovation et il comporte généralement les étapes suivantes:

1o conception de l'innovation (en général sur le modèle descriptif de l'innovation: diagnostic des problèmes, recherche des besoins, formulation des objectifs, élaboration des moyens, évaluation);

2o expérimentation ou essai;

3o implantation ou mise en oeuvre;

4o diffusion;

5o évaluation globale.

Ce processus de développement de l'innovation comprend les éléments suivants:

1o les sous-étapes et les délais de réalisation de chaque étape;

2o les ressources humaines, documentaires, financières et techniques utilisées;

3o la méthodologie ou les stratégies employées pour les différentes étapes;

4o les rôles, les attitudes et les relations interpersonnelles des différents acteurs: élèves, autres professeurs, hiérarchie administrative, parents, etc.

5o une brève évaluation d'étape: soutien, contraintes, difficultés, réorientation, etc.

Idéalement, ces divers éléments devraient se retrouver à chaque étape du processus. On aurait alors le modèle illustré à la page suivante.

MODELE IDEAL DU PROCESSUS DE L'INNOVATION

ETAPES	SOUS-ETAPES (TEMPS)	RESSOURCES	METHODOLOGIE OU STRATEGIES	ROLES	ATTITUDES	RELATIONS INTER-PERS	EVALUATION D'ETAPE
CONCEPTION ou ELABORATION	Ex: 1- Recherche des besoins (2 mois) 2- Définition des objectifs (3 sem.) etc.	humaines documentaires financières techniques		Elèves Parents Principal Commiss. scolaire etc...			Innovation Processus Soutien Contraintes
EXPERIMENTATION ou ESSAI		id.		id.			
IMPLANTATION ou MISE EN OEUVRE		id.		id.			
DIFFUSION		id.		id.			
EVALUATION GLOBALE		id.		id.			

Les différentes étapes illustrées dans le modèle ne sont pas nécessairement chronologiques. L'évaluation globale, par exemple, peut précéder la diffusion; certaines étapes peuvent se réaliser simultanément. Il est possible également que l'on n'ait pas procédé à une expérimentation avant d'implanter l'innovation.

REMARQUE IMPORTANTE

Il n'est pas nécessaire que l'innovation soit rendue à l'étape de diffusion pour être recueillie. Son élaboration doit cependant être relativement avancée. Pour les innovations qui en sont à la phase de la conception ou élaboration, il serait utile de préciser les éléments des phases ultérieures dans la mesure où ils sont connus. Celles qui ont dépassé cette première phase doivent généralement contenir les éléments des phases précédentes.

Les cas d'innovations reproduites sont particuliers. On peut généralement affirmer que l'innovation constitue, pour le milieu où elle est implantée, un cas qui en est à la première phase ou, du moins, à la phase de l'expérimentation ou essai (deuxième phase). On insistera alors particulièrement sur les éléments d'adaptation à ce milieu spécifique.

5) METHODOLOGIE DE PRESENTATION ET D'EXPLICATION DES GRILLES

Chaque grille sera introduite par un résumé de ses différents aspects, puis viendra la présentation de la grille elle-même qui sera suivie d'un texte explicatif destiné à éclairer la signification de certains éléments. Les numéros des sections d'une grille, précédés d'un astérisque(*), renvoient au texte explicatif de ces sections: par exemple, "*2.3" sur la grille,renvoie au texte explicatif qui commencera également par "2.3". L'absence d'un astérique signifie, par conséquent, qu'il n'y a pas d'éléments explicatifs pour cette section. Enfin, des exemples illustreront, sur la grille, le caractère de l'information attendue.

II- LA GRILLE D'IDENTIFICATION

La grille d'identification est destinée à faciliter l'inventaire des innovations. Outre son utilité pour le classement (par région, par secteur et par niveau d'enseignement, par catégorie, par nature, etc.) et la recherche, elle constitue une référence indispensable pour les agents d'éducation intéressés par cette innovation. Cette première grille rassemble des informations générales sur l'innovation, le milieu scolaire où elle se réalise et l'innovateur.

Sur l'innovation, les informations les plus importantes à obtenir sont: le titre (section 1.1.), la description sommaire (1.2.), la clientèle touchée (1.7.) et la disponibilité de textes sur l'expérience novatrice (1.8.). Par ailleurs, toutes les informations sur le milieu scolaire (section 2) sont importantes. Enfin, le nom de l'innovateur et éventuellement de son équipe (3.1.) et les besoins de formation ou de perfectionnement (3.4.2.) sont essentiels à connaître dans la troisième section.

NOTE

La grille est reprise à la fin du document, avec l'espace nécessaire pour donner l'information souhaitée. On pourra la détacher ou la photocopier, la remplir et l'envoyer à l'auteur du document.

GRILLE NO 1 IDENTIFICATION

1. Innovation

* 1.1. Titre

* 1.2. Description sommaire

* 1.3. Catégorie (contenu d'enseignement, pédagogie, organisation de l'enseignement ou autre)

1.4. Nature (ex: enseignement individualisé, horaire modulaire flexible...)

* 1.5. Innovation reproduite: oui ☐
non ☐
incertain ☐

1.6. Durée de l'activité éducative (ex: cours de 45 heures)

* 1.7. Clientèle (nombre et type)

1.8. Publications, textes disponibles sur l'innovation (coûts s'il y a lieu):

1.8.1. parus, terminés;

1.8.2. prévus (sujet et date approximative);

1.8.3. dépôt(s) pour commande (adresse, téléphone).

2. Milieu scolaire

2.1. Région

2.2. Commission scolaire

2.3. Institution (école)

2.4. Niveau d'enseignement (classe)

* 2.5. Secteur de formation (général, professionnel court ou long, adulte, socio-culturel ou autre (préciser)

2.6. Profil de formation, programme général ou module (ex: sciences humaines)

2.7. Discipline, matière, cours ou activité éducative

3. Innovateur

* 3.1. Nom

3.1.1. équipe

* 3.2. Fonction

3.2.1. principale (ex: prof. de maths Sec. IV);

3.2.2. secondaire (chef de groupe en mathématiques).

3.3. Expérience (nombre total d'années)

3.3.1. dans l'enseignement;

3.3.2. reliée à la fonction actuelle;

3.3.3. autre (préciser) (ex: en recherche).

3.4. Formation et perfectionnement (nombre total d'années d'études, diplômes)

3.4.1. éléments utiles pour l'innovation;

3.4.2. besoins de formation ou de perfectionnement.

Eléments d'explication

1.1. Le titre de l'innovation pourra s'accompagner d'un sous-titre lorsqu'il ne fournit aucune indication sur l'innovation.

Exemple: Projet Archimède, production de documents audio-visuels pour l'enseignement de la physique.

1.2. La description sommaire est indispensable pour la diffusion d'un inventaire, particulièrement pour les innovations pour lesquelles on ne remplira pas les autres grilles. Elle peut se résumer en quelques lignes.

Exemple: "Les programmes sont divisés en module d'apprentissage individuel. L'élève possède un bulletin continu. Les locaux sont spécialisés selon une matière-niveau. Un professeur-conseil s'occupe de 17 élèves. L'élève est libre d'aller travailler où il le désire."

1.3. Voir cadre d'analyse, section 2, pp. 11-16.

On précisera autant que possible la sous-catégorie; dans les cas d'incertitude, on pourra classer l'innovation dans plusieurs catégories ou dans une autre catégorie que l'on précisera.

1.5. Voir cadre d'analyse pp. 10 et 20.

1.7. Le type de clientèle en précise le nombre.

Exemple: 200 élèves divisés en huit groupes de 25 et dont la moitié suivent le cours comme option secondaire.

2.5. Bien que la préférence soit accordée aux innovations réalisées dans le cadre de l'enseignement, certaines expériences novatrices produites dans le cadre des activités étudiantes constituent des innovations touchant la formation, particulièrement celles qui sont

reliées à l'enseignement formel; certaines sont même créditées. Pour l'instant, on pourra donc considérer également les innovations des volets "activités étudiantes", "socio-culturel", ou "sportif", qui sont reliées à l'enseignement formel ou qui sont accréditées ou en voie de le devenir.

3.1. S'il s'agit d'une équipe, on donne le nom du coordonnateur et on caractérise brièvement le groupe.

Exemple: Monsieur X et les 7 chefs de groupe en français de la régionale.

3.2. Les fonctions principale et secondaire sont précisées, par exemple, quand le maître remplit également une fonction pédagogique à temps partiel, comme celle de chef de groupe de la principale matière qu'il enseigne.

3.4.1. Il ne faut identifier que les éléments de formation et de perfectionnement qui ont été directement ou indirectement utiles à la réalisation de l'innovation: par exemple, des sessions ou cours sur les techniques d'animation, sur l'utilisation du matériel audio-visuel, sur l'enseignement individualisé, etc.

III- LA GRILLE DESCRIPTIVE DE L'INNOVATION

La grille descriptive de l'innovation se calque en général sur le modèle descriptif défini dans le cadre d'analyse (section 3, page 17): problèmes ou lacunes auxquels l'innovation veut remédier, besoins auxquels elle veut répondre, objectifs, moyens (programme ou fonctionnement de l'innovation), modes de contrôle et d'évaluation des élèves et de l'innovation elle-même, et insertion dans le contexte éducatif. Ces divers aspects sont précédés de la description de l'organisation administrative ou la structure de l'innovation. Cette description réfère surtout aux innovations complexes, réalisées le plus souvent au niveau d'une institution et qui impliquent plusieurs maîtres. Tous les éléments de la grille descriptive sont essentiels à connaître.

GRILLE NO 2 DESCRIPTION DE L'INNOVATION

Titre abrégé de l'innovation

* 1. Organisation administrative, structure.

1.1. comité directeur (nom et fonction des personnes);

1.2. personnel (nombre et type de fonction)
(exemple: 4 assistants de recherche);

1.3. maîtres impliqués (nombre et fonction)
(exemple: 4 professeurs de mathématiques de Sec. IV);

1.4. schéma de l'organisation administrative, s'il y a lieu.

* 2. Problèmes ou lacunes.

* 3. Besoins.

* 4. Objectifs.

4.1. généraux;

4.2. spécifiques;

4.3. principes éducatifs.

* 5. Moyens (programme ou fonctionnement de l'innovation).

* 6. Mode de contrôle et d'évaluation du travail des élèves.

6.1. ancien ☐ partiellement nouveau ☐ totalement nouveau ☐

6.2. accréditation partielle ☐ totale ☐ nulle ☐

6.3. description.

* 7. Mécanismes d'évaluation de l'innovation (atteinte des objectifs.

7.1. critères d'évaluation.

* 8. Insertion dans le contexte éducatif (conformité des objectifs, exigences de travail pour le maître et les élèves, horaire, encadrement des élèves, discipline, utilisation des locaux et du matériel didactique, etc.)

Eléments d'explication

1. Cette section concerne rarement l'innovation tentée par un maître dans sa classe, sauf si celui-ci a formé un genre d'organisation administrative (par exemple, des comités) parmi ses élèves. Pour les innovations complexes, tentées le plus souvent au niveau de l'école, il ne faut donner que les éléments essentiels qui peuvent se résumer à un schéma succinct.

2. et 3. La marge entre les problèmes et les besoins est parfois étroite. A la limite, on peut opter pour l'un ou l'autre, car les problèmes peuvent se transposer en besoins dans la plupart des cas, de sorte qu'il n'est pas nécessaire de répéter les mêmes éléments aux deux sections. Il est important de noter qu'il s'agit ici de décrire les problèmes ou les besoins eux-mêmes et non le processus de diagnostic des problèmes ou de recherche des besoins utilisé . Ce dernier sera décrit à la grille suivante. Si la liste des problèmes et surtout des besoins est longue, on peut les caractériser; par exemple: besoins d'apprentissage, besoins affectifs, sociaux, psycho-moteurs, etc.

4. Il importe de distinguer les objectifs généraux et les objectifs spécifiques.
Exemple:

objectif général : rendre l'étudiant plus responsable de son apprentissage;

objectif spécifique: offrir aux étudiants des cheminements mathématiques en terme de profils individuels.

Les principes éducatifs sous-tendent les objectifs généraux. Ils constituent des critères permettant d'identifier les moyens; ils précisent l'approche générale qui a conduit à la sélection des moyens ou les axes de fond de l'action. Ils constituent en quelque sorte le "crédo" de l'innovateur en éducation.

5. Les moyens mis en oeuvre pour réaliser les objectifs constituent l'essence même de l'expérience novatrice. Ils répondent à la question: En quoi consiste cette innovation? Selon la nature et la catégorie d'innovation,

les moyens peuvent constituer le programme ou le fonctionnement de l'innovation. Pour les innovations en matière de contenu d'enseignement, il faudra décrire les grandes lignes du programme. Pour les innovations pédagogiques et les innovations portant sur l'organisation de l'enseignement, il faudra résumer plutôt le fonctionnement de l'innovation.

6. Cette section se rapporte particulièrement aux innovations des catégories 1 et 2 où le mode de contrôle et d'évaluation du travail des élèves doit être précisé, même si l'innovation ne porte pas exclusivement sur cet aspect du contenu de formation ou curriculum.

   Les innovations portant spécifiquement sur cet aspect (catégorie 2c) ne remplissent pas la section 6.3., car elles sont décrites à la section précédente.

7. Le mécanisme d'évaluation de l'innovation peut englober le mode de contrôle et d'évaluation du travail des élèves. Il peut comporter aussi d'autres aspects reliés aux objectifs et au fonctionnement de l'innovation. Les critères viennent préciser ce mécanisme: travail des élèves, rendement des élèves, contentement des parents, meilleure motivation, etc...

8. Cette dernière section mesure la distance entre l'innovation et la pratique éducative traditionnelle. Elle concerne, par exemple, un contenu d'enseignement novateur (catégorie 1) inséré dans une programmation qualifiée de traditionnelle, une innovation pédagogique (catégorie 2) insérée dans les éléments pédagogiques traditionnels, etc. Elle est particulièrement significative pour les innovations de la catégorie 1B portant sur la modification partielle d'un contenu d'enseignement.

   Il est important de noter qu'il s'agit de l'insertion de l'innovation elle-même, c'est-à-dire son programme ou son fonctionnement, et non son insertion dans le contexte éducatif au cours des différentes étapes de son processus de développement.

IV- LA GRILLE DESCRIPTIVE DU PROCESSUS DE L'INNOVATION

La grille descriptive du processus de l'innovation montre comment l'innovateur"s'y est pris"pour réaliser son entreprise novatrice. Cette connaissance du processus d'une innovation est aussi importante que la description de l'expérience novatrice elle-même. Sa diffusion est essentielle pour tout innovateur qui réalise ou désire réaliser une innovation.

Les divers éléments décrits dans la quatrième section du cadre d'analyse (pp.17-20) montrent un processus relativement complexe qui peut s'échelonner parfois sur plusieurs années. Aussi, la grille vise-t-elle à ne rapporter que l'essentiel des aspects variés de ce processus. Elle comprend: la chronologie globale du processus, les étapes et sous-étapes de sa réalisation, les ressources humaines, documentaires, financières et techniques utilisées, la méthodologie ou les principales stratégies employées, le résumé des rôles, attitudes et relations inter-personnelles des personnes impliquées, l'évaluation globale de l'innovateur sur son expérience et ses commentaires sur le guide d'analyse, l'entrevue, etc.

Les nombreuses actions qui forment le processus de l'innovation peuvent se regrouper autour des étapes

précédemment identifiées: conception de l'innovation, expérimentation ou essai, implantation, diffusion et évaluation globale.

La conception de l'innovation rassemble toutes les actions qui contribuent à l'élaboration du programme ou du fonctionnement de l'expérience novatrice décrite à la grille précédente.

Une fois l'innovation conçue ou élaborée, on procède le plus souvent à une expérimentation ou essai, généralement auprès d'un groupe restreint et pendant une période de temps assez courte. Cette deuxième étape permet de parachever l'élaboration de l'innovation (par exemple, redéfinir et réorienter les objectifs et les moyens, choisir un mode d'évaluation plus approprié du travail des élèves) et d'élaborer les stratégies d'implantation.

L'implantation réfère à la mise en oeuvre de l'innovation dans le système. C'est l'ensemble des actions qui marquent le passage de l'existence sur papier ou sous forme d'expérimentation ou d'essai à la pratique.

La diffusion réfère à la pratique, à la marche de l'innovation que l'on vient d'implanter. Cette dernière touche maintenant toute la clientèle qu'elle visait et elle

se range parmi les autres activités éducatives (1). Cette diffusion peut prendre une ampleur différente: diffusion restreinte, reproduction plus ou moins large et généralisation.

L'évaluation globale constitue une étape particulière qui demande quelques précisions:

1o elle n'arrive pas nécessairement à la fin du processus; elle se situe parfois avant la diffusion;

2o elle peut ne pas exister en tant qu'étape comme telle. Par contre, une évaluation s'opère généralement à la fin de chaque étape du processus et, dans certains cas, il y a une évaluation continuelle. Il faut alors considérer l'évaluation globale comme la synthèse des évaluations partielles ou évaluations d'étape;

3o on peut considérer le mécanisme d'évaluation de l'innovation (évaluation de l'atteinte des objectifs) comme étant un élément de la description de l'innovation (voir grille no 2, section 7).

Par conséquent, cette section de la grille no 3 vise à décrire:

1o comment le mécanisme d'évaluation de l'innovation (décrit dans la grille no 2, section 7) s'opère-t-il?

2o quel est le mécanisme d'évaluation du processus et comment s'opère-t-il?

3o quel est le résultat de l'évaluation de l'innovation?

4o quel est le résultat de l'évaluation du processus de l'innovation?

---

(1) En un certain sens, elle cesse alors d'être une innovation puisqu'elle devient une activité éducative normale, au même titre que les autres.

Ces quatre éléments se complètent d'un résumé des contraintes et résistances rencontrées et des formes de soutien reçu ou souhaité.

Les autres sections de la grille rassemblent des éléments qui se distribuent en fait au cours des étapes du processus. Il sera donc utile d'identifier le numéro de l'étape où chacun intervient, particulièrement pour les ressources humaines, les stratégies et les rôles des diverses personnes qui ont participé à la réalisation du processus de l'innovation.

GRILLE NO 3 DESCRIPTION DU PROCESSUS DE L'INNOVATION

Titre abrégé de l'innovation

1. Chronologie globale

1.1. durée totale du processus (années, mois) (exemple: 2 ans 3 mois);

1.2. chronologie (exemple: juin à septembre 1973, janvier à mars 1974, depuis mars 1974);

1.3. étape actuelle (exemple: diffusion depuis janvier 1975, début de l'évaluation globale en mai 1975).

* 2. Etapes (préciser les dates si possible)

Exemple:

2.1. conception de l'innovation (sept. 1973 à avril 1974):

2.1.1. diagnostic des problèmes (sept. et oct. 1973);

2.1.2. définition des objectifs (oct. et nov. 1973);

2.1.3. élaboration du système modulaire (janvier et février 1974).

2.2. expérimentation du système dans une classe du secondaire IV (mai 1974);

2.3. implantation dans toutes les classes du secondaire IV (septembre à juin 1975);

2.4. diffusion (septembre 1975);

2.5. évaluation globale (décembre 1975).

* 3. Ressources

3.1. humaines (nom, fonction, spécialité et numéro de l'étape)

(exemple: Professeur X, Sciences de l'éducation, Université Laval, spécialiste en mesure et évaluation, étape 1 et 5);

3.2. documentaires (livres, films, articles de revue)

(exemple: Le numéro 26 de la revue l'Ecole coopérative, traitant des innovations en enseignement individualisé);

* 3.3. financières (provenance, montant, affectation)

(exemple: - Ministère, $30,000. pour l'élaboration d'une batterie de test pour l'évaluation des élèves;

- Campagne de vente de chocolat, $350. pour payer le transport des élèves au lieu de la classe de neige.);

3.3.1. coûts (si disponibles);

3.3.1.1. investissement;

3.3.1.2. fonctionnement.

3.3.2. pourcentage de comparaison des coûts de fonctionnement (expliquer les raisons)

(exemple: l'innovation coûterait 10% de plus que le coût actuel, si elle était généralisée: dépenses moindres pour les livres, mais plus élevées pour l'utilisation de magnétophones à cassette.);

* 3.4. techniques (locaux, matériel audio-visuel, imprimerie...)

(exemple: l'utilisation d'un montage audio-visuel pour expliquer l'innovation aux parents).

* 4. Méthodologie, stratégies

Exemple: - implication du conseiller pédagogique de la C.S.R. dans l'élaboration de l'innovation;

- réunions fréquentes avec les parents pour leur expliquer l'innovation;
- etc.

* 5. Rôles, attitudes et relations interpersonnelles

5.1. rôles des personnes impliquées (no. de l'étape):

- élèves;
- autres professeurs;
- principal;
- hiérarchie administrative;
- parents;
- etc...

5.2. attitudes (face à l'innovation et à son processus);

5.3. relations interpersonnelles (caractériser brièvement)

- innovateur et les parents;
- principal et les parents;
- innovateur et commission scolaire;
- principal et commission scolaire;
- etc...

6. Evaluation globale

6.1. opérationnalisation du mécanisme d'évaluation de l'innovation et de son processus;

* 6.2. auto-évaluation globale de l'innovation (atteinte des objectifs);

* 6.3. auto-évaluation du processus suivi;

6.4. soutien:

6.4.1. reçu;

6.4.2. souhaité.

6.5. contraintes et résistances (résumer).

7. Commentaires de l'innovateur

7.1. sur le guide d'analyse;

7.2. sur l'entrevue;

7.3. sur la politique du Ministère, de la commission scolaire, de l'école... face aux innovations;

7.4. autres.

Eléments d'explication

2. Il ne sera pas toujours facile de regrouper les étapes dans les subdivisions suggérées. Dans ce cas, il faut suivre l'historique décrit par l'innovateur. A noter que chaque étape peut comporter plusieurs sous-étapes.

3. Les ressources sont celles qui ont servi au processus de l'innovation et non celles qui sont contenues dans sa description. Il importe de préciser autant que possible le numéro de l'étape auquel elles se rapportent; l'exemple donné à la section 3.1. indiquerait que la personne-ressource a participé à l'élaboration du mode d'évaluation des élèves et/ou du mécanisme d'évaluation de l'innovation (étape no 1: conception de l'innovation) ainsi qu'à l'évaluation globale de l'innovation (en admettant que cette dernière soit la 5ième étape du processus).

3.1. Les ressources humaines sont celles qui ont apporté un soutien méthodologique ,technique ou autre ,au cours de une ou plusieurs étapes du processus de l'innovation. Ce sont souvent des personnes-ressources extérieures au milieu scolaire immédiat où se réalise l'innovation: professeurs d'université, soutiens hiérarchiques (conseiller pédagogique, agent de développement pédagogique, bureau régional, Ministère...), instituts de recherche et d'animation (I.N.R.S., firmes privées d'animation...).

3.2. Les ressources documentaires rassemblent les ouvrages écrits qui ont inspiré l'innovateur dans l'élaboration et la réalisation de son innovation.

3.3. Les ressources financières sont importantes à connaître, particulièrement pour les innovations non-subventionnées. Elles peuvent être présentées sous forme de tableau.

3.3.1. Pour les innovations relativement élaborées, les coûts sont essentiels à connaître. S'ils sont disponibles, on peut présenter cette section de la grille sous forme de budget.

Les coûts d'investissement sont ceux qui sont nécessaires pour implanter l'innovation et les coûts de fonctionnement concernent les dépenses une fois qu'elle est diffusée et en marche.

3.3.2. Si l'innovation est diffusée, il serait intéressant de connaître le pourcentage approximatif de comparaison des coûts avec l'ancienne pratique éducative. Il faut s'en tenir à l'approximation donnée par l'innovateur.

3.4. Les ressources techniques réfèrent au matériel utilisé lors du déroulement du processus de l'innovation et non au matériel didactique qui fait partie de l'innovation elle-même; ce sont, par exemple, l'utilisation de locaux pour des réunions, de matériel audio-visuel et imprimé pour la promotion de l'innovation, etc.

4. La méthodologie ou les stratégies réfèrent à la façon dont est organisée et réalisée chaque étape du processus. La méthodologie se rapporte toutefois davantage à l'étape de conception de l'innovation alors que les stratégies conviennent mieux à la phase d'implantation. Elles réfèrent à des actions telles l'utilisation des leaders chez les élèves pour l'explication et la promotion de l'innovation, l'emploi d'un questionnaire pour déterminer les besoins, la réalisation d'un jeu de simulation pour l'expérimentation de l'innovation, etc...

5. Parmi les principales personnes impliquées dans l'innovation, on peut distinguer, outre l'innovateur ou le groupe d'innovateurs:

1o les élèves:

a) touchés par l'innovation;
b) de même niveau que les premiers;
c) les autres élèves de l'école.

2o les professeurs:

a) de même niveau, secteur et matière que ceux de l'innovateur;
b) les autres professeurs de l'école.

3o la hiérarchie administrative:

a) le principal et ses adjoints;
b) la commission scolaire (y compris les conseillers pédagogiques);
c) le bureau régional;
d) le ministère de l'Education (y compris les A.D.P.).

4o les personnes-ressources (identifiées à la section 3.1.)

5o les parents:

a) comité d'école ou autres associations de parents;
b) parents des élèves touchés par l'innovation;
c) autres parents de l'école (assemblée générale des parents).

6o les associations professionnelles (syndicats, fédérations, etc...)

7o le milieu socio-culturel immédiat (non-parents, associations locales, conseil municipal, comité de citoyens, clergé, etc...).

Pour cette section, il faudra se contenter de résumer les rôles, attitudes et relations interpersonnelles les plus marquantes. Cependant, la personne-ressource (interviewer) qui voudra exercer un rôle de soutien auprès de l'innovateur devra effectuer une analyse plus approfondie des divers éléments de cette section.

6.2. et 6.3. L'auto-évaluation est celle de l'innovateur et de ses partenaires sur l'atteinte des objectifs et sur le développement du processus. Celle de la personne-ressource (interviewer) est comprise dans les commentaires sur l'entrevue (annexe no 1, section 9).

CONCLUSION

Les grilles de ce document ont été élaborées après l'étude d'une cinquantaine de cas d'innovations québécoises, américaines et européennes. Elles ont été validées auprès de quelques innovateurs québécois. Malgré tout, elles comportent sans doute quelques lacunes et imperfections que votre collaboration permettra de corriger pour la version définitive du Guide d'analyse des innovations.

Certaines sections de ces grilles paraîtront trop élaborées pour certains, particulièrement au sujet des innovations relativement peu complexes réalisées par un maître dans sa classe. En fait, les grilles ont été conçues pour rendre compte également d'un plus grand nombre possible d'éléments des innovations relativement complexes réalisées, par exemple, au niveau de toute une école. Il y a place toutefois autant pour des éléments d'information nouveaux que pour un allègement ou une radiation de certains éléments jugés peu importants ou inutiles.

Les personnes-ressources participant à l'Opération IADI ne pourront pas toujours approfondir certains éléments d'une section, par exemple, la section 5 de la grille no 3 portant sur les rôles, attitudes et relations interpersonnelles des personnes impliquées dans le processus de l'in-

novation; elles devront souvent s'en tenir à l'essentiel. Certains éléments d'information manqueront peut-être. Elles devront probablement opérer un choix dans les aspects à approfondir au cours de l'entrevue: par exemple, insister davantage sur les éléments de la description de l'innovation et moins sur ceux du processus; insister sur les objectifs plutôt que sur les moyens, etc.

Il en est de même pour l'innovateur qui rédigera lui-même un compte-rendu de son innovation. Il pourra insister davantage sur les aspects qu'il veut révéler aux autres innovateurs et aux personnes éventuellement intéressées au Répertoire des innovations et au Guide d'analyse des innovations.

En règle générale, on devra posséder assez d'éléments d'information sur l'identification de l'innovation (section 1.1., 1.2., 1.7., 1.8., 2 au complet, 3.1. et 3.4.2. de la grille no 1), et on devra avoir une bonne idée de la description de l'innovation et de son processus.

ANNEXE NO I

COMMENTAIRES SUR L'ENTREVUE

1. Date

2. Séquence temporelle (Ex. de 9h30 à 12h15 avec une pause-café de vingt minutes de 10h15 à 10h35)

3. Durée totale.

4. Lieu.

5. Attitude générale de l'innovateur.

6. Qualité de l'information reçue. (Par exemple, avez-vous pu remplir votre schéma d'entrevue?)

7. Informations supplémentaires à obtenir éventuellement.

8. Autres personnes à interviewer éventuellement et sur quels éléments.

9. Brève analyse de l'innovation (impressions générales sur ses points forts et ses points faibles).

10. Modifications suggérées aux grilles du Guide d'analyse.

11. Auto-évaluation de la tâche accomplie.

ANNEXE 2

AUTO-EVALUATION DES ACTIONS DE SOUTIEN

1. Description de la tâche accomplie

EX: -première entrevue pour remplir les grilles (3 hres)

-brève analyse du cas

-deuxième entrevue avec l'innovateur pour obtenir des informations supplémentaires sur tel ou tel point.

-analyse commune des problèmes

-recherche pour trouver une personne-ressource sur tel aspect

-recherche d'un cas d'innovation semblable ailleurs

-mise en relation des deux innovateurs

-identification d'une personne-ressource

-visite au principal de l'école pour essayer de régler une contrainte de locaux

-etc.

2. Description des types d'intervention menés

Dans l'exemple précédent, on pourrait identifier les suivants:

-entrevue de cas

-analyse de cas

-diagnostic de problèmes

-discussion pour régler une situation délicate

-recherche de personnes-ressources dans la collectivité

3. Temps requis (détailler au besoin le calendrier des tâches).

4. Besoins éventuels de formation ou de perfectionnement.

5. Attitudes de l'innovateur face au soutien apporté.

6. Attentes de ce dernier envers un soutien éventuel (en terme de tâches).

7. Soutien éventuel à lui fournir.

8. Eléments essentiels dans un modèle de description de tâches pour jouer un rôle de soutien à l'innovation.

Photocopier, remplir et retourner une copie à l'auteur du texte

IDENTIFICATION DE L'INNOVATION

1. Innovation

1.1. Titre

1.2. Description sommaire

1.3. Catégorie (préciser autant que possible la sous-catégorie)

Contenu d'enseignement ☐

Pédagogie ☐

Organisation de l'enseignement (plusieurs classes, école) ☐

Autre (préciser)

1.4. Nature (ex: enseignement individualisé, horaire modulaire, etc...)

1.5. Innovation reproduite: oui ☐
non ☐
incertain ☐

1.6. Durée de l'activité éducative (ex: cours de 45 heures)

1.7. Clientèle (nombre et type)

1.8. Publications, textes disponibles sur l'innovation:

1.8.1. parus, terminés;

1.8.2. prévus (sujet et date approximative);

1.8.3. dépôt(s) pour commande (adresse, téléphone) (coûts s'il y a lieu)

2. Milieu scolaire

2.1. Région

2.2. Commission scolaire

2.3. Institution (école)

2.4. Niveau d'enseignement (classe)

2.5. Secteur de formation

2.6. Projet de formation, programme général ou module (ex: sciences humaines)

2.7. Discipline, matière, cours ou activité éducative

3. Innovateur

3.1. Nom

3.1.1. équipe

3.2. Fonction

3.2.1. principale;

3.2.2. secondaire.

3.3. Expérience (nombre total d'années)

3.3.1. dans l'enseignement;

3.3.2. reliée à la fonction actuelle;

3.3.3. autre (préciser).

3.4. Formation et perfectionnement (nombre total d'années d'étude et diplômes)

3.4.1. éléments utiles pour l'innovation;

3.4.2. besoins de formation ou de perfectionnement.

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC
SERVICE DE LA REPROGRAPHIE
Novembre 1975